



Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de Bouloc est fier d'organiser un concours photo inédit à l'occasion de la journée "Bouloc entre nos mains", qui se tiendra le samedi 20 septembre 2025. L'objectif de ce concours est de mettre en lumière la beauté et la richesse de notre commune à travers votre regard.

Article 1 : Thème du concours

Le concours a pour thème "Bouloc entre nos mains". Les photographies devront mettre en valeur Bouloc sous toutes ses formes : nature, citoyenneté, recyclage, patrimoine, vie locale, paysages, etc. L'interprétation est libre, l'essentiel étant de représenter Bouloc de manière positive et créative.

Article 2 : Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les habitants de Bouloc, sans limite d'âge.
- Chaque participant peut soumettre autant de photo qu'il le souhaite.
- La photo doit être originale et avoir été prise par le participant.
- Les photographies ne doivent pas porter atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux droits de tiers.

Article 3 : Modalités d'envoi des photos

- Les photos doivent être envoyées à l'adresse e-mail du CMJ : cmj.bouloc31620@gmail.com
- Le format accepté est le **JPEG**.
- **Date limite d'envoi : dimanche 24 août, minuit.**
- Dans le corps de l'e-mail, veuillez impérativement inclure :
 - Un **titre** pour votre photo.
 - Une brève **description** de votre photo (quelques lignes expliquant votre démarche, le lieu, etc.).
 - Votre prénom, nom, adresse et numéro de téléphone

Article 4 : Processus de sélection et de vote

Le processus de sélection se déroulera en plusieurs étapes :

1. **Pré-sélection du CMJ (du 24 au 31 août) :** Les jeunes du CMJ effectueront une première sélection parmi toutes les photos reçues. Les **30 meilleures photos** seront retenues pour la phase de vote du public.
2. **Vote du public - Première phase (du 1er au 7 septembre) :** Les 30 photos présélectionnées seront publiées sur les réseaux sociaux de la Mairie de Bouloc. Les administrés pourront voter pour leurs photos préférées. Seules les photos et leurs titres seront publiés ; l'auteur restera anonyme durant cette phase. **À l'issue de cette semaine, les 20 photos ayant reçu le plus de votes seront sélectionnées.**
3. **Vote du public - Deuxième phase (du 8 au 14 septembre) :** Les 20 photos restantes seront de nouveau soumises au vote du public sur les réseaux sociaux. Seules les photos et leurs titres seront publiés ; l'auteur restera anonyme durant cette phase. **Les 10 photos les plus plébiscitées seront retenues.**

4. **Vote du public - Phase finale (du 15 au 19 septembre) :** Les 10 finalistes seront exposées une dernière fois sur les réseaux sociaux pour un ultime vote. L'auteur et le titre seront visibles lors de cette dernière phase. Les trois photos arrivées en tête seront les lauréates du concours.

Article 5 : Prix

Les trois photos lauréates seront annoncées et mises à l'honneur lors de la journée "Bouloc entre nos mains" le samedi 20 septembre 2025. Des prix seront remis aux gagnants. (Détails des prix à définir et à communiquer ultérieurement).

Article 6 : Droits d'image

En participant à ce concours, chaque participant autorise le CMJ et la Mairie de Bouloc à utiliser, reproduire et diffuser la (les) photographie(s) envoyée(s) sur leurs supports de communication (réseaux sociaux, site internet, publications municipales, exposition) dans le cadre de la promotion du concours et de la commune, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque rémunération. Le nom de l'auteur sera crédité lors de la dernière phase de sélection.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

N'hésitez pas si vous avez des questions à nous joindre par mail !

Le Conseil municipal des jeunes de Bouloc

cmj.bouloc31620@gmail.com

